



La Commission centrale de supervision du recrutement spécial des enseignants titulaires de doctorat/PhD, a publié les quotas définis pour les huit universités d'Etat en vue du recrutement de 573 nouveaux enseignants.

La Commission centrale de supervision du recrutement spécial des enseignants titulaires de doctorat/PhD présidée par Séraphin Magloire Fouda, par ailleurs Secrétaire général des services du premier ministre, a lancé le mercredi 13 octobre 2021, un avis à concourir aux candidats âgés au plus de 45 ans, en définissant les quotas pour chacune des universités d'Etat, et en déclinant également les éléments constitutifs du dossier de candidature.

Les universités de Yaoundé I, de Ngaoundéré et de Buea, se taillent la part du lion avec 76 postes à pouvoir, suivies des universités de Douala (72 postes), de Bamenda (71 postes), de Dschang (61 postes), de Maroua (60 postes) et de Yaoundé II avec 56 postes.

Les candidats déposeront leurs dossiers auprès des universités dans lesquelles ils souhaitent postuler, tandis que ceux de l'étranger sont conviés à les déposer dans les missions diplomatiques camerounaises de leur pays d'accueil. Et ce jusqu'au 17 janvier 2022, délai fixé par la commission centrale de supervision.

Ce nouveau recrutement rentre dans le cadre de la troisième phase du recrutement spécial de

2000 enseignants titulaires de doctorat/PhD, prescrit par le chef de l'Etat Paul Biya en octobre 2018. La deuxième phase bouclée au mois de mai dernier avait permis de recruter 549 enseignants, pour porter le total à 1786 dans le cadre de ce projet.